

Réunion du 28 septembre 2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 83  
Nombre de votants : 88

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle Louis Blazy à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÉQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Michel SARTHOU (suppléant de M. Alain LENGLET), Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), José FLORES, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI, Pierre ZIEGLER, Vincent DUFAU-GOUDICQ, Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Gérard IRIART (pouvoir à Jean-Pierre FAYET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Pierre BOUNINE), Jean-Louis GROUSSET (pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Bénédicte ALCETEGARAY et M. Lindsey DEARY.

**RAPPORT N° 4 : MOURENX : VENTE DU TERRAIN DE L'ANCIEN SDIS POUR L'IMPLANTATION D'UN CABINET DE KINESITHERAPEUTES**

**Rapporteur** : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Dans un courrier en date du 17 août 2020 adressé à M. le Président, M. Romain BOUDERLIQUE confirme son souhait d'acquérir la parcelle cadastrée AV 250 sur la commune de Mourenx d'une superficie de 788 m<sup>2</sup>. Auparavant, cette parcelle abritait l'ancien SDIS de Mourenx.

M. BOUDERLIQUE exerce la profession de kinésithérapeute et est actuellement en location à Mourenx. Il souhaite construire un cabinet paramédical pluridisciplinaire à orientation pédiatrique (parents-enfants). Il s'agit de créer une structure d'environ 180 m<sup>2</sup> accueillant cinq kinésithérapeutes, deux psychomotriciennes et un psychologue ayant un champ de compétence dans la pédiatrie et collaborant avec la PMI de Mourenx. Ainsi, cette configuration leur permettra de communiquer directement entre thérapeutes et de proposer des ateliers enfants-parents-thérapeutes certains jours. Des soins hors pédiatrie seront également réalisés.

Dans un courrier en date du 3 mars 2020, France Domaine estime le prix des terrains à 29 €/m<sup>2</sup>. Afin de prendre en compte une partie des travaux effectués sur l'ensemble du site de l'ancien SDIS (démolition des bâtiments situés sur les 2 890 m<sup>2</sup>) mais également l'intérêt d'un tel projet pour Mourenx, le prix de vente proposé est de 37 €/m<sup>2</sup> HT, soit 29 156 € HT.

L'engagement de la communauté de communes à vendre le terrain aux conditions ci-dessus énoncées est accordé pour un délai maximum de 18 mois à compter de la date de la présente délibération. A l'échéance fixée, si l'acte authentique de transfert de propriété n'est pas conclu, cet accord sera caduc et la présente délibération sera tacitement abrogée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** la vente de la parcelle cadastrée, sur la commune de Mourenx, AV 250 d'une superficie de 788 m<sup>2</sup>, à M. Romain BOUDERLIQUE ou à toute société représentée par lui,
- **de fixer** le prix de vente à 37 €/m<sup>2</sup> HT,
- **de prendre acte** du délai de dix-huit mois accordé pour réaliser le transfert de propriété,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, permis d'aménager modificatif de la zone, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.),
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

**Patrice LAURENT**

